



# **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets**

## **ANNEE 2018**

**Rapport établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015**

## TABLE DES MATIERES

1. La collectivité locale .....	3
1.1. Les données administratives .....	3
1.2. Les communes desservies.....	3
1.3. La population desservie.....	4
1.4. Faits marquants de l'année 2018.....	4
1.4.1. Première année effective de la redevance incitative.....	4
1.4.2. Dépôt du permis de construire et du dossier Installation Classée pour l'Environnement (ICPE) dans le cadre du projet d'optimisation et d'extension de la déchèterie située à Rémilly .....	5
1.4.3. Engagement de la collectivité dans l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2018-2020).....	5
1.4.4. Approbation du Plan Régional Grand Est de Prévention et de Gestion des Déchets 2025-2031 .....	5
2. Le service déchets ménagers .....	6
2.1. Mode d'exploitation des déchets ménagers .....	6
2.2. Agréments avec des éco-organismes.....	6
2.3. Emplois au service déchets ménagers.....	6
2.4. Les ordures ménagères résiduelles.....	7
2.4.1. Le mode de pré-collecte des ordures ménagères.....	7
2.4.2. Tonnages collectés et traités des ordures ménagères.....	9
2.5. Collecte sélective multi-matériaux (sacs jaunes).....	9
2.5.1. Mode de collecte des sacs jaunes .....	9
2.6. Collecte du verre.....	11
2.7. Encombrants sur demande .....	11
2.8. Textile, linge et chaussures .....	11
3. Les composteurs.....	12
4. Les animations dédiées l'environnement .....	12
5. Les déchèteries communautaires .....	13
5.1. Identité des déchèteries .....	13
5.1.1. La déchèterie de Verny .....	13
5.1.2. La déchèterie de Rémilly .....	13
5.2. Horaires d'ouverture .....	14
5.3. Les tonnages des principaux déchets déposés .....	14
5.3.1. La déchèterie de Verny .....	14
5.3.2. La déchèterie de Rémilly .....	16
5.3.3. Exutoires des déchets issus des deux déchèteries.....	17
6. Récapitulatif des tonnages produits .....	18
7. Bilan financier du service déchets – source Sinoë .....	19
8. Articles de presse 2018 .....	21

## 1. La collectivité locale

### 1.1. Les données administratives

Déménagement du siège de la Communauté de Communes du Sud Messin en septembre 2018

#### Communauté de Communes du Sud Messin

2 Rue Pilâtre de Rozier

57420 GOIN

Tél. : 03 87 38 04 10– Fax. : 03 87 63 84 71

Courriel : [dechets@sudmessin.fr](mailto:dechets@sudmessin.fr)

Site web : [www.sudmessin.fr](http://www.sudmessin.fr)

Page Facebook : [www.facebook.com/sudmessin](http://www.facebook.com/sudmessin)

N° SIRET : 200 039 907 000 23

Date de création : 1<sup>er</sup> janvier 2014

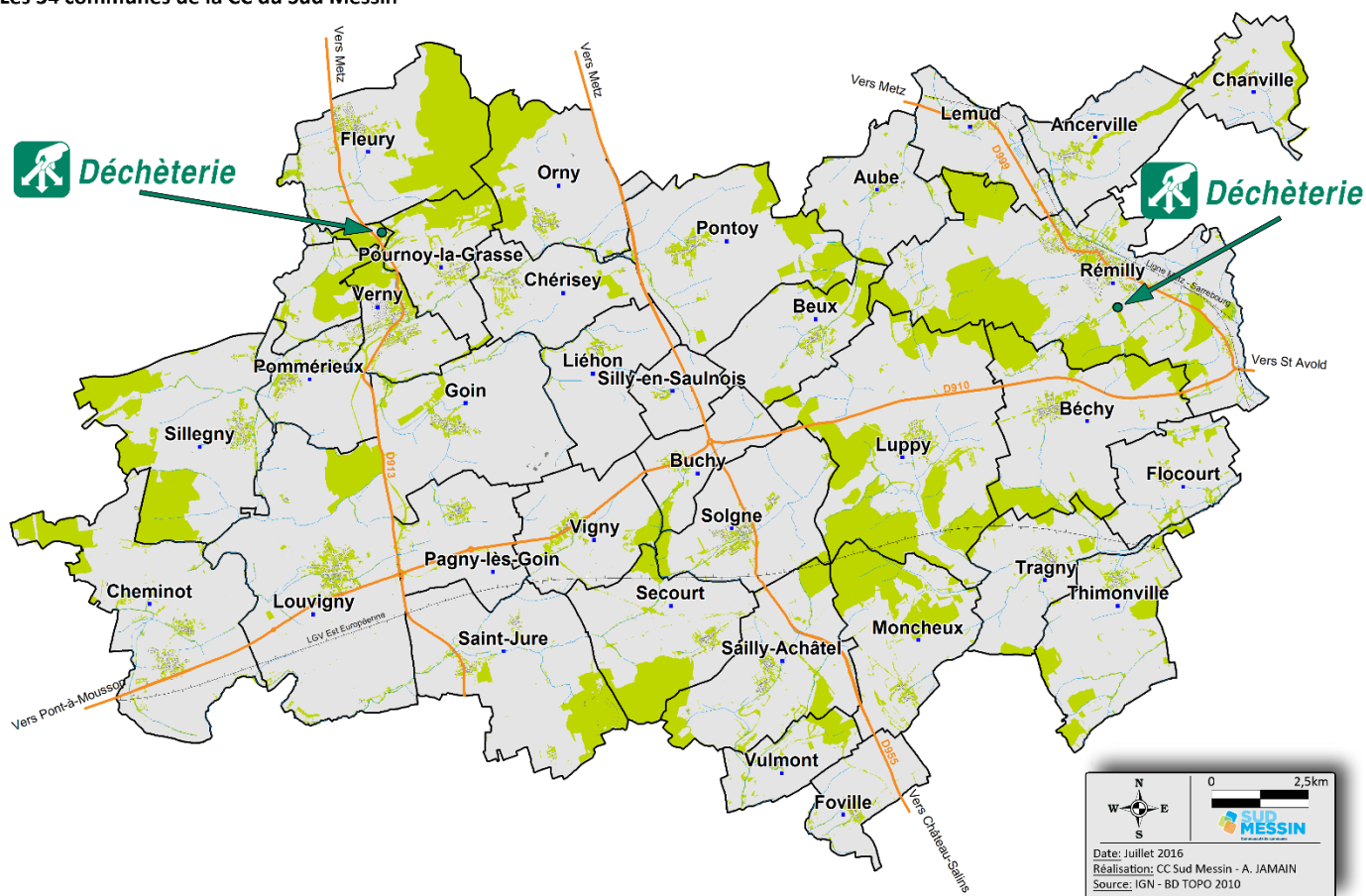
Président en exercice : Jean-Paul ECKENFELDER

### 1.2. Les communes desservies

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015, la compétence collecte et traitement des déchets est exercée sur ses 34 communes membres de la Communauté de Communes du Sud Messin.

#### Communauté de Communes du Sud Messin

Les 34 communes de la CC du Sud Messin



### 1.3. La population desservie

La population concernée est de **16 211 habitants** conformément à la population SINOË de l'Ademe.  
Pour être cohérent avec la matrice des coûts de l'ADEME, les ratios en kg/an/hab sont calculés sur la base de la population SINOË.  
Cette population tient compte de l'évolution des habitants en fonction de la dynamique du territoire.

### 1.4. Faits marquants de l'année 2018

#### 1.4.1. Première année effective de la redevance incitative

La redevance finance l'ensemble du service public de collecte et de traitement des déchets (ordures ménagères, emballages ménagers recyclables dont le verre, les déchets issus des déchèteries de Verny et Rémilly, les textiles, le service des encombrants sur appel, les actions de prévention et la communication).

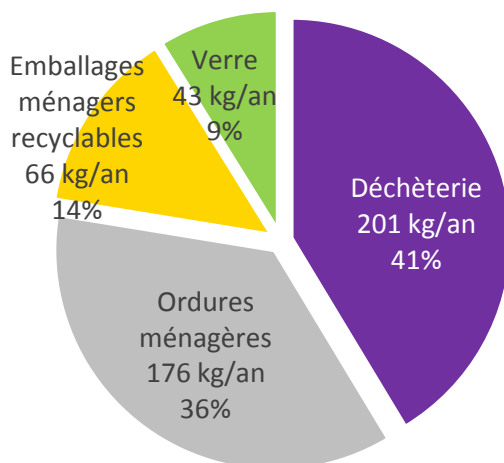
L'année 2018 est la première année de mise en œuvre de la redevance incitative avec déductions des levées non réalisées en fonction de la taille du foyer.

Le tableau ci-dessous détaille en fonction de la taille du foyer, le volume du bac attribué et la part incitative :

Taille foyer	Volume du bac	Coût de la redevance annuelle	Part incitative à déduire dans la limite de 36 levées
1 personne	80 L	92 €	- 0,60 €
2 personnes	120 L	184 €	- 0,90 €
3 personnes	120 L	276 €	-1,05 €
4 personnes	180 L	368 €	- 1,20 €
5 personnes et plus	240 L	460 €	- 1,50 €

Le nombre de levées des bacs à ordures ménagères est de 198 869 levées contre 207 789 soit une diminution de 4,5 % par rapport à 2017 (année test).

Les 486 kg/an (hors gravats) produits par les habitants du Sud Messin sont répartis de la façon suivante :



	Ratio par an en Moselle
Déchèterie	167 kg/an (+34 kg/an)
Ordures Ménagères	225 kg/an (- 49 kg/an)
Emballages ménagers recyclables	57 kg/an (+ 9 kg/an)
Verre	30 kg/an (+13 kg/an)

Le service déchets ménagers a également assuré :

- 810 échanges/dotations de bacs à ordures ménagères effectués par un agent de la Communauté de Communes directement au domicile des usagers dans le cadre des changements de taille foyer ou emménagement
- la collecte et la valorisation de 5 kgs/hab des textiles, linge et chaussures
- une collecte des encombrants sur appel pour 44 usagers et acheminé ces déchets sur les déchèteries
- la vente pour 178 usagers d'un composteur en bois d'un volume de 570 litres vendu au tarif réduit de 20 €
- une restitution gratuite de 20 tonnes de compost dans les déchèteries de Rémilly et de Verny
- des actions de communication (60 enfants sensibilisés aux pratiques du compostage/paillage dans les écoles, 35 enfants sensibilisés au tri sélectif dans les écoles, une tenue de stand lors de la journée verte à Béchy sur la prévention et le tri des déchets)

#### **1.4.2. Dépôt du permis de construire et du dossier Installation Classée pour l'Environnement (ICPE) dans le cadre du projet d'optimisation et d'extension de la déchèterie située à Rémilly**

Avec la mise en place de la redevance incitative, les déchèteries communautaires sont très sollicitées. La déchèterie de Verny a été rénovée en 2014. La réfection de la déchèterie de Rémilly sera effectuée dans le cadre d'un projet d'extension et d'optimisation portant sur la création de nouveaux quais, de bâtiments de stockage des déchets, d'un local gardien, d'un contrôle d'accès et d'une vidéosurveillance.

Après validation de ce projet par le Conseil Communautaire, le permis de construire et le dossier ICPE ont été déposés le 21 décembre 2018.

#### **1.4.3. Engagement de la collectivité dans l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2018-2020)**

La Communauté de Communes du Sud Messin s'engage dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur 5 ans (2018-2022) avec l'objectif de :

- recenser les acteurs concernés et dresser un état des lieux du territoire
- donner des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- définir des mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs

Cet engagement répond à la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010 renforcée par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015.

#### **1.4.4. Approbation du Plan Régional Grand Est de Prévention et de Gestion des Déchets 2025-2031**

A compter de la loi du 7 août 2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), les Régions sont compétentes pour établir des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ces plans ont pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés afin d'améliorer la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets produits sur le territoire. Ils fixent des objectifs aux horizons 2025 et 2031.

Les trois axes majeurs s'inscrivent dans une dynamique de maîtrise des impacts sur l'environnement :

- Prévenir la production des déchets et augmenter la valorisation de ces derniers
- Traiter les déchets résiduels au regard des capacités des installations du Grand Est
- Promouvoir l'économie circulaire

La Communauté de Communes a donné un avis favorable à ce Plan Régional.

## 2. Le service déchets ménagers

### 2.1. Mode d'exploitation des déchets ménagers

Lot	Intitulé		Date de début	Date de fin * (5 ans ferme)
1	Collectes en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables	Suez	01/01/2015	31/12/2019
2	Traitement des ordures ménagères et du tout-venant	Suez-Haganis	01/01/2015	31/12/2019
3	Tri des emballages ménagers recyclables	Paprec	01/01/2015	31/12/2019
4	Collecte du verre	Minéris	01/01/2015	31/12/2019
5	Fourniture et transport des bennes des déchèteries	Nicollin	01/01/2015	31/12/2019
6	Traitement des déchets verts	Lingeheld Environnement	01/01/2015	31/12/2019
7	Traitement du bois, gravats et cartons	Lingeheld Environnement	01/01/2015	31/12/2019
8	Rachat des ferrailles	Derichebourg Environnement	01/01/2015	31/12/2019

\* Les contrats peuvent être reconduits deux fois pour une année (2020 –2021) avec l'accord du prestataire.

### 2.2. Agréments avec des éco-organismes

		Date de début	Date de fin
CITEO (Barème F)	Emballages Ménagers et papiers	01/01/2018	31/12/2022
Eco-TLC	Textiles, Linges et Chaussures	01/01/2014	31/12/2019
Eco-Logic	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	01/01/2015	31/12/2020
Récylum	Ampoules à économie d'énergie et néons	01/01/2015	31/12/2020
Eco-mobilier	Déchets d'Eléments d'Ameublement	01/01/2018	31/12/2018
Eco-DDS	Déchets Diffus Spécifiques	11/2014	indéfini

### 2.3. Emplois au service déchets ménagers

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le service déchets ménagers se compose :

- d'un responsable de service
- d'un agent administratif
- d'un gardien de déchèterie à Verny
- d'un gardien de déchèterie à Rémillly
- d'un agent polyvalent en suppléant sur les déchèteries et en charge du parc de bac

## 2.4. Les ordures ménagères résiduelles

### 2.4.1. Le mode de pré-collecte des ordures ménagères

Chaque foyer est équipé d'un bac pucé en fonction de cette grille de dotation ci-dessous :

Taille foyer	Volume du bac
1 personne	80 litres
2 personnes	120 litres
3 personnes	120 litres
4 personnes	180 litres
5 personnes et plus	240 litres

Pour les entreprises et les administrations, le choix du volume du bac à ordures ménagères est laissé à l'appréciation. Le calcul de la redevance est fixé en fonction du volume et du nombre de bac(s) à ordures ménagères.

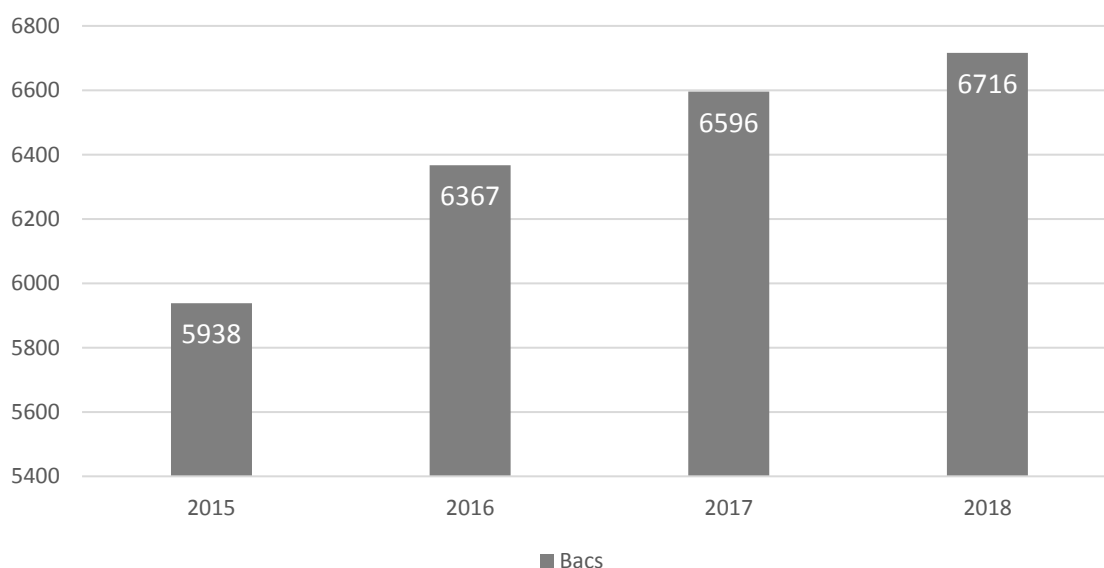
Le bac appartient à la Communauté de Communes du Sud Messin, il est mis à disposition des usagers. Ils sont responsables de son entretien et de son bon fonctionnement.

Les bacs sont répartis dans la façon suivante en fonction du volume et du type de redevable (administration, immeuble, particulier, professionnel) :

	80L OM	120L OM	180L OM	240L OM	360L OM	660L OM	Total
ADMINISTRATION	12	36	0	25	17	50	140
IMMEUBLE	0	0	0	0	1	38	39
PARTICULIER	1345	3569	1294	206	1 *	0	6415
PROFESSIONNEL	23	42	0	21	17	19	122
Total	1380	3647	1294	252	36	107	6716

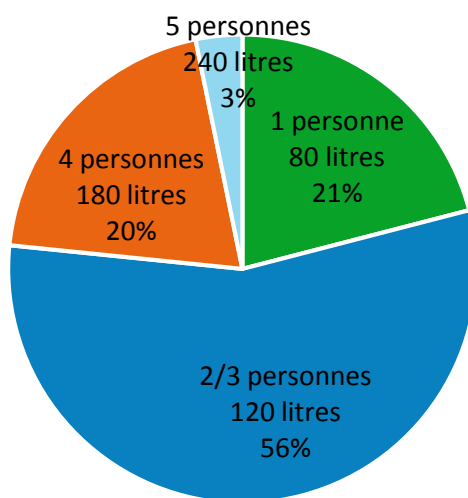
\* Foyer de 8 personnes au foyer

### Nombre de bacs à ordures ménagères



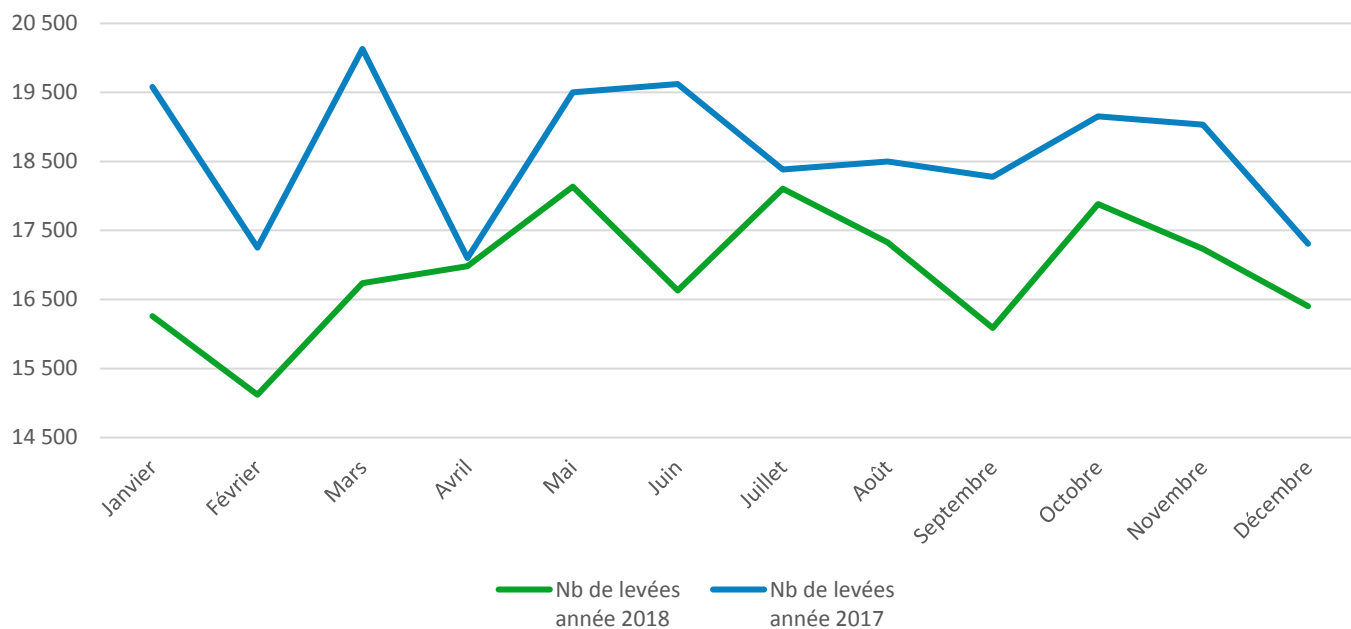
Le logiciel de facturation permet de connaître la taille des foyers sur le territoire. Le diagramme ci-dessous précise la taille foyer des particuliers.

### Répartition des bacs par volume



La maintenance et les échanges de bac sont assurés en régie par un agent de la collectivité. En 2018, 810 interventions ont été réalisées directement au domicile des usagers dans le cadre des emménagements et des changements de taille foyer.

### Comparatif des levées

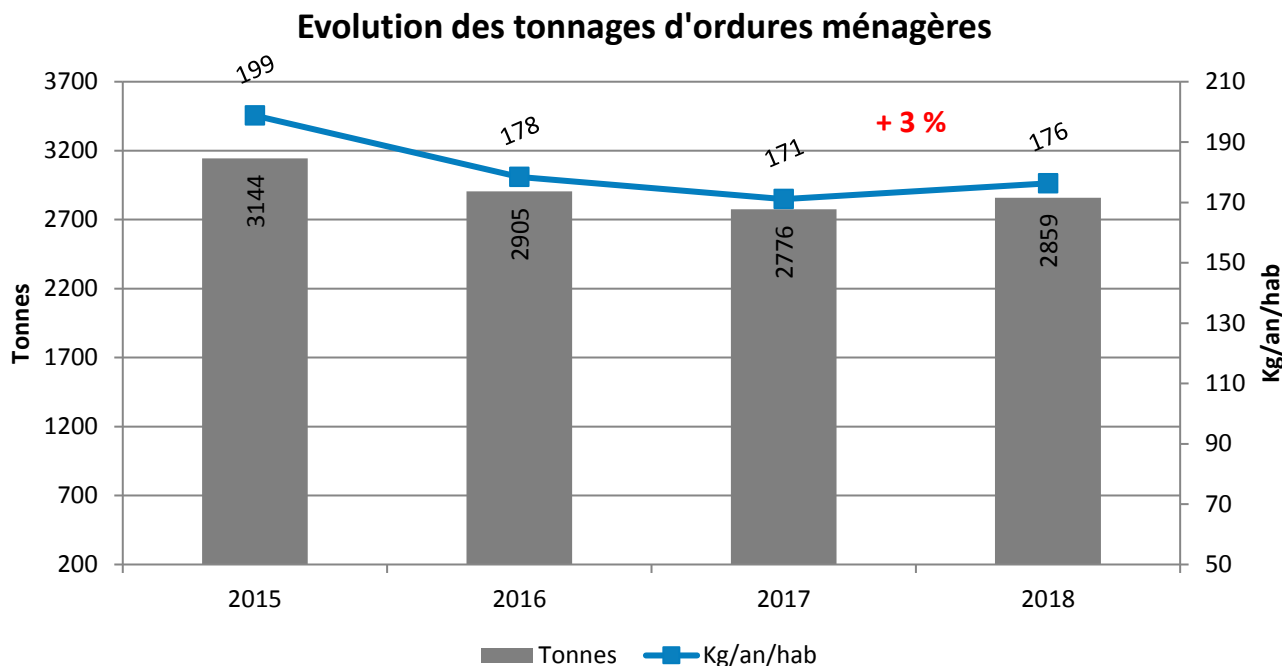


En 2018, 198 869 levées ont été comptabilisées contre 207 789 levées en 2017 (année test de la redevance incitative) soit une diminution de 4,5 %.

En revanche, les tonnes collectées en ordures ménagères ont augmenté.



## 2.4.2. Tonnages collectés et traités des ordures ménagères



Cette année, 2 859 tonnes d'ordures ménagères, soit 176 kg par an et par habitant, ont été collectées par le prestataire Sita Lorraine dont 1 718 tonnes soit 106 kg/an/hab ont été incinérées au Centre de Valorisation Énergétique de Metz (57) géré par Haganis et 1 141 tonnes soit 70 kg/an/hab ont été enfouies à Tétting sur Nied sur le site d'enfouissement géré par Suez.

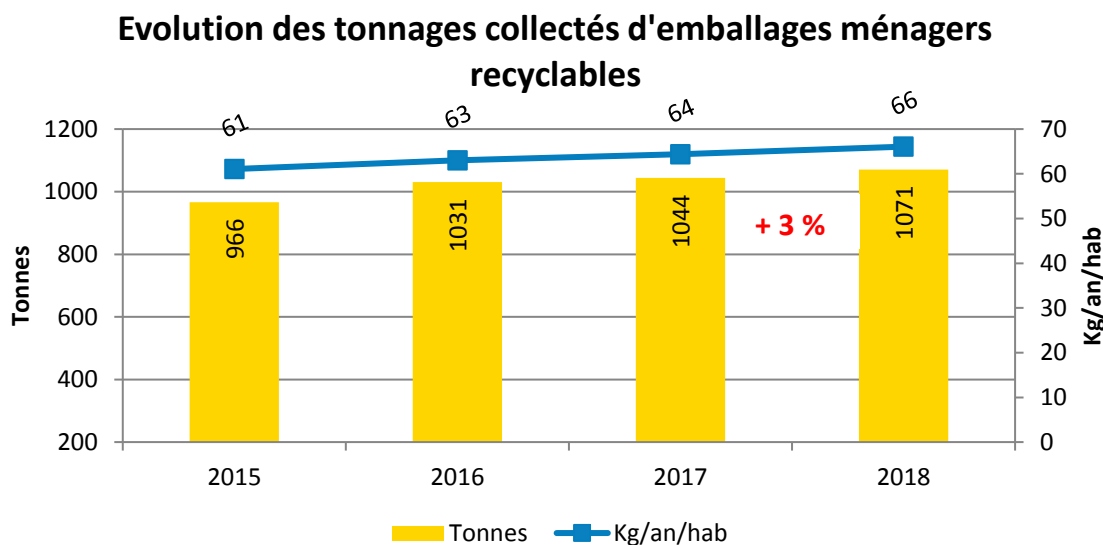
En 2016, le ratio moyen Grand Est pour les collectivités :

- en tarification incitative est de 123 kg/an/hab
- sans tarification incitative est de 254 kg/an/hab

## 2.5. Collecte sélective multi-matériaux (sacs jaunes)

### 2.5.1. Mode de collecte des sacs jaunes

- Collecte toutes les 2 semaines des recyclables multi-matériaux en sacs transparents de 50L.



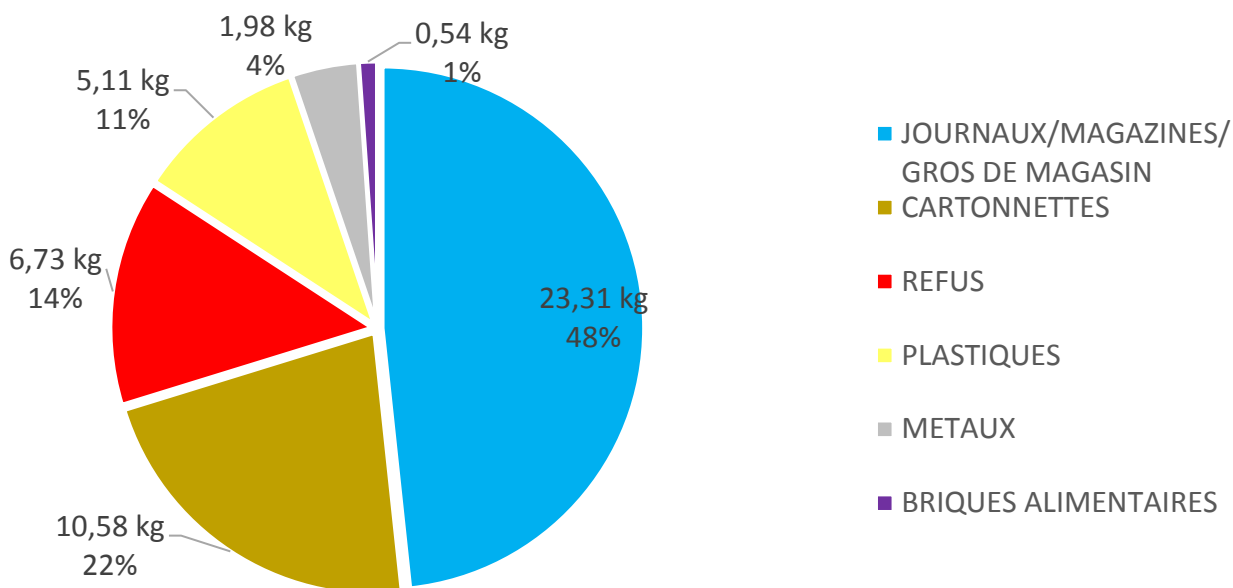
Cette année, 1 071 tonnes d'emballages recyclables, soit 66 kg par habitant, ont été collectées par Suez et triées au centre de tri Paprec à Dieulouard (54) soit une augmentation de 3 % par rapport à 2017.

En 2016, le ratio moyen Grand Est pour les collectivités :

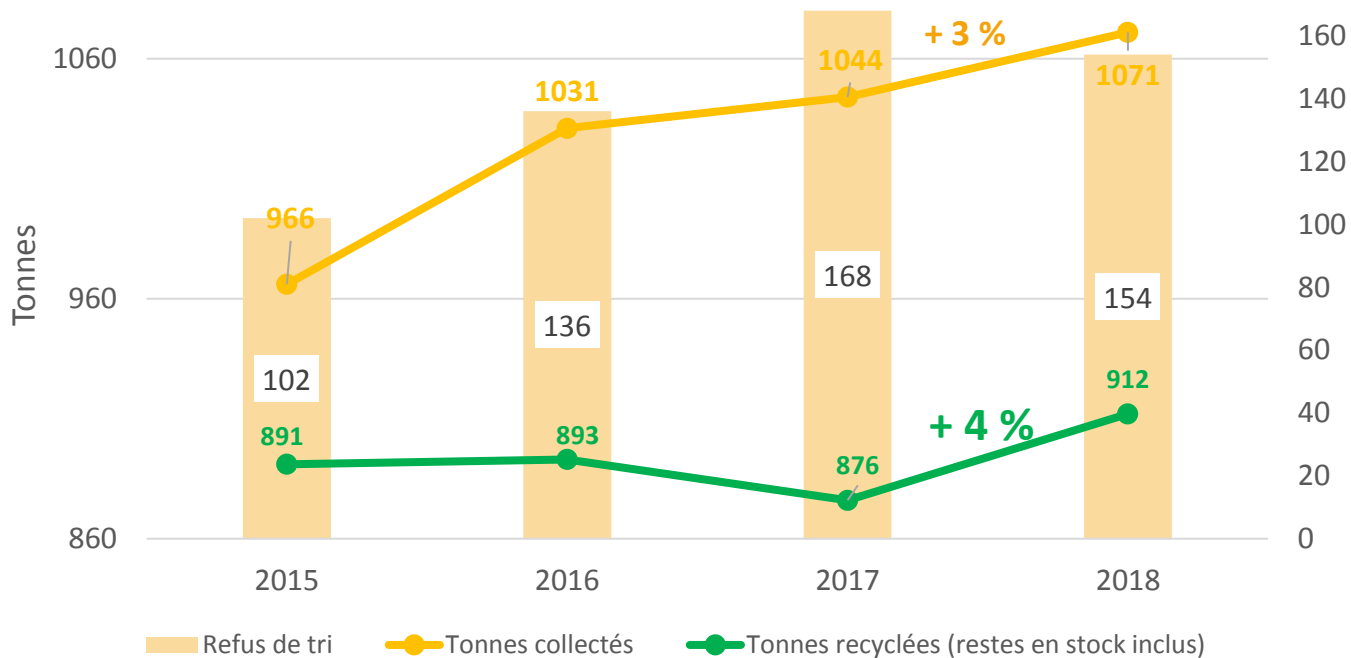
- en tarification incitative est de 70 kg/an/hab

- sans tarification incitative est de 48 kg/an/hab

### Répartition des déchets collectés dans les sacs jaunes (en kg)

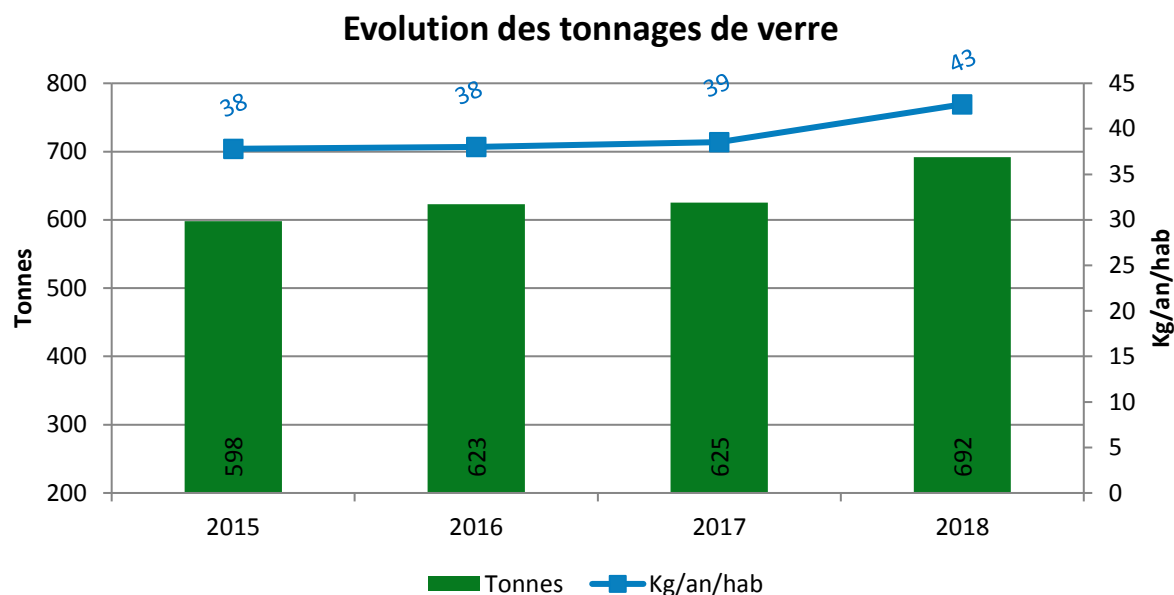


### Détail des tonnes recyclées (et non collectées)



Par rapport à 2017, les tonnes recyclées ont augmenté notamment grâce à une meilleure qualité du tri (baisse des refus de tri) et cela malgré la mise en place de la redevance incitative.

## 2.6. Collecte du verre



Cette année, 692 tonnes de verre, soit 43 kg par habitant, ont été collectées et recyclées à Gironcourt-la Côte (88) grâce aux 104 conteneurs aériens de 2 à 5 m<sup>3</sup>

En 2016, le ratio moyen Grand Est pour les collectivités :

- en tarification incitative est de 45 kg/an/hab
- sans tarification incitative est de 32 kg/an/hab

## 2.7. Encombrants sur demande

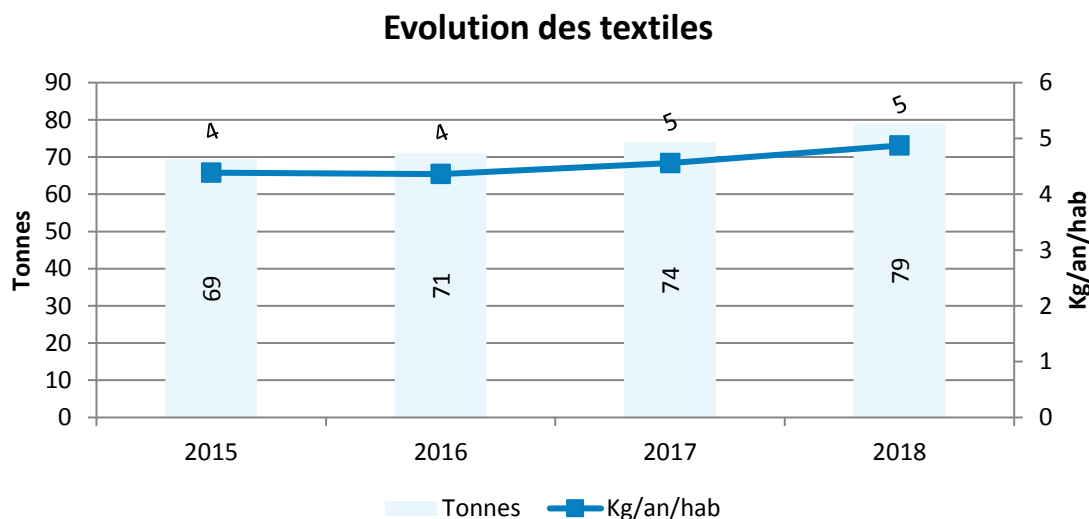
La Communauté de Communes du Sud Messin centralise les demandes des usagers et déclenche une prestation d'enlèvement dès lors qu'une quantité suffisante est atteinte pour réaliser une tournée.

La collecte est assurée par l'entreprise d'insertion VALO à Florange. La collecte a eu lieu en février, juin, septembre et décembre soit 4 passages par an.

Le type de déchets collecté est principalement du meuble, literie et électroménager qui sont ensuite acheminés sur les déchèteries communautaires.

En 2018, 44 usagers ont bénéficié du service.

## 2.8. Textile, linge et chaussures

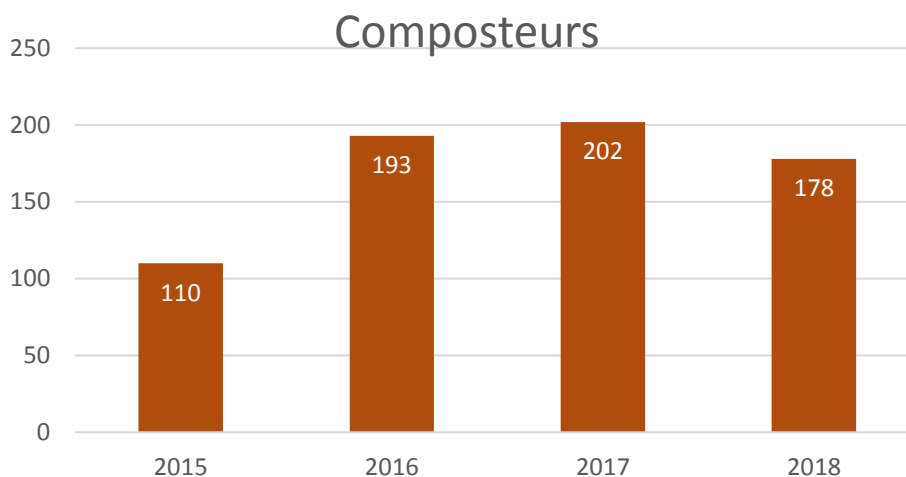


La collecte est possible grâce à 20 conteneurs aériens.

Cette année, 79 tonnes soit 4,8 kg/an/hab ont été collectées et valorisées par Tri d'union à STIRING-WENDEL (57).

Le ratio moyen Grand Est est de 4 kg/an/hab. L'objectif fixé est d'atteindre 4.6 kg/an/hab d'ici 2019 (objectif fixé par l'agrément d'écoTLC pour la période 2014-2019)

### 3. Les composteurs



Des composteurs en bois d'un volume de 570 litres sont proposés à la vente par la Communauté de Communes à un prix réduit de 20 € l'unité pour favoriser le compostage domestique.

Les composteurs sont achetés auprès de la société La Fabrique des Gavottes située dans le Jura. Le coût réel total du composteur et du bioseau est de 63 € TTC hors frais de livraison.

La Communauté de Communes du Sud Messin supporte donc un reste à charge de 43 € TTC par composteur soit une dépense de 7 654 € TTC en 2018.

### 4. Les animations dédiées l'environnement

Les actions ont été menées par un agent du service déchets ménagers dont une partie des missions est affectée à la prévention et au tri des déchets.

20 mars 2018	Intervention compostage à l'école	SILLEGNY	17 enfants
Mars 2018	Intervention sur les petites bêtes autour du composteur	POMMERIEUX	40 enfants
7 avril 2018	Nettoyons la nature à Rémillly. Prêt d'affiche sur le temps de dégradation des déchets	REMILLY	
Samedi 7 avril 2018	Tenu d'un stand à la journée des mains vertes	SILLEGNY	35 personnes le matin – 10 personnes l'après-midi. Touche peu de personnes du Sud Messin. Visiteurs de Metz, Thionville, Bouxières sous Froimont ...)
Dimanche 6 mai 2018	Stand sur le tri et la prévention des déchets lors de la « Journée Verte » à Béchy	BECHY	Présence de 10h à 12h
Vendredi 28 septembre 2018	Ecole Ancerville CP-CE1-CE2. Intervention de Mme Vandamme après l'opération « Nettoyons la Nature » organisée par la mairie. => Don des petites poubelles taille crayons.	ANCERVILLE	1h 35 enfants
13 novembre 2018	Dotation d'un composteur périscolaire de Fleury	FLEURY	

Cet agent a également suivi une formation guide composteur en partenariat avec l'ADEME.

Dans le cadre de la semaine « Tous au compost », une restitution gratuite de 20 tonnes de compost a été menée dans les déchèteries communautaires.

Ce compost est fourni gracieusement par Lingenheld Environnement à Louvigny en charge du compostage des déchets verts apportés dans les déchèteries communautaires.

## 5. Les déchèteries communautaires

### 5.1. Identité des déchèteries

La communauté de communes du Sud Messin gère deux déchèteries depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### 5.1.1. La déchèterie de Verny

Cette déchèterie est située sur l'ancienne RD 913 au lieu-dit des vieux chênes. Datant de 1998, des travaux de mise aux normes et d'extension ont été réalisés durant la période de septembre 2013 à février 2014 pour l'équiper de 4 quais supplémentaires, d'un local technique dédié au stockage des composteurs, bacs, sacs jaunes, de locaux de stockage des DEEE et des DMS, d'un auvent pour entreposer les pneus, et d'une ressourcerie.

De plus, un contrôle d'accès et un dispositif de vidéosurveillance a été installé.

Cette déchèterie dessert principalement les communes suivantes : Cheminot, Chérissey, Fleury, Goin, Liéhon, Louvigny, Orny, Pagny-les-Goin, Pommérieux, Pontoy, Pournoy-la-Grasse, Sillegny, Verny, Saint-Jure soit 8 247 habitants

En 2018, la déchèterie a enregistré 31 918 visites sur 243 jours d'ouverture soit une moyenne de 131 véhicules jour.

Mois	Visites par mois	Nb de jours d'ouverture dans le mois	Moyenne véhicules/jour
janvier	1627	22	80
février	1418	20	71
mars	1922	23	84
<b>avril</b>	<b>3481</b>	<b>21</b>	<b>166</b>
<b>mai</b>	<b>3592</b>	<b>23</b>	<b>156</b>
<b>juin</b>	<b>3683</b>	<b>22</b>	<b>167</b>
<b>juillet</b>	<b>2918</b>	<b>21</b>	<b>139</b>
<b>aout</b>	<b>3253</b>	<b>23</b>	<b>141</b>
<b>septembre</b>	<b>3124</b>	<b>21</b>	<b>149</b>
<b>octobre</b>	<b>3237</b>	<b>22</b>	<b>147</b>
<b>novembre</b>	<b>2223</b>	<b>22</b>	<b>101</b>
décembre	1440	21	68
Total	31 918		

#### 5.1.2. La déchèterie de Rémilly

Cette déchèterie créée en 1990 a été gérée par le SIMVU de Rémilly jusqu'au 31 décembre 2014.

Lors de la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2015, des aménagements ont été réalisés pour mettre en place un local gardien, un toilette chimique et un local de stockage des déchets dangereux.

Aussi, pour harmoniser le service rendu à tous les habitants des 34 communes, les collectes des pneus et de déchets dangereux a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette déchèterie dessert principalement les communes d'Ancerville, Aube, Béchy, Beux, Buchy, Chanville, Flocourt, Foville, Lemud, Luppy, Moncheux, Rémilly, Sailly-Achâtel, Secourt, Silly-en-Saulnois, Solgne, Thimonville, Tragny, Vigny et Vulmont soit 7 217 habitants.

La déchèterie de Rémilly accepte également les habitants des communes d'Adaincourt, Han sur Nied, Vattimont, Vittoncourt et Voimhaut soit 1 341 habitants par le biais d'une convention d'accès signée avec la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont.

La population totale desservie est de 8 558 habitants.

La réfection de la déchèterie de Rémilly sera effectuée dans le cadre d'un projet d'extension et d'optimisation portant sur la création de nouveaux quais, de bâtiments de stockage des déchets, d'un local gardien, d'un contrôle d'accès et d'une vidéosurveillance.

Après validation de ce projet par le Conseil Communautaire, le permis de construire et le dossier ICPE ont été déposés le 21 décembre 2018.

## 5.2. Horaires d'ouverture

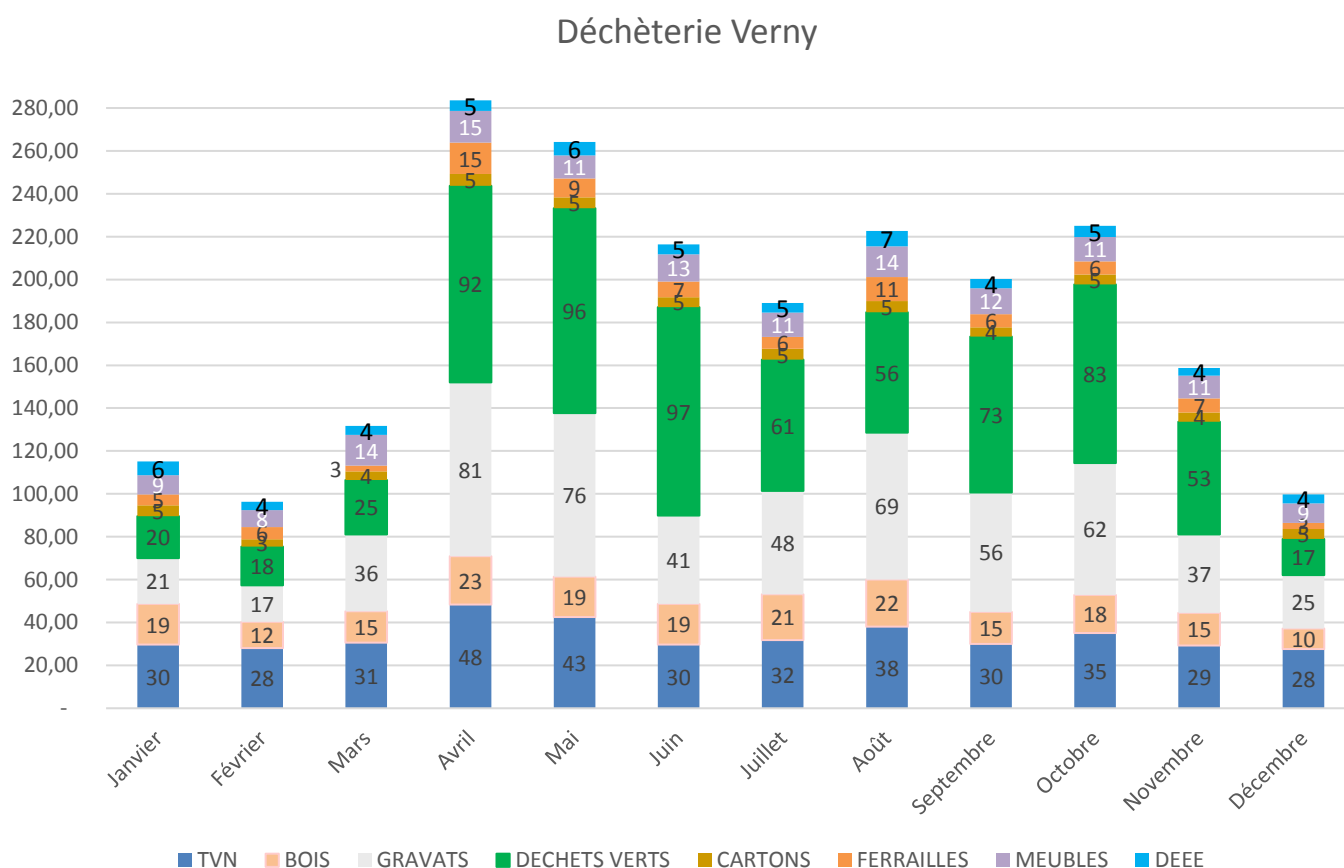
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les horaires des déchèteries ont harmonisés et sont identiques.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		9h – 12h			9h – 12h	
14h – 18h		14h – 18h		14h – 18h	14h – 18h	

## 5.3. Les tonnages des principaux déchets déposés

### 5.3.1. La déchèterie de Verny

L'histogramme ci-dessous présente l'évolution des tonnages collectés en fonction des mois.

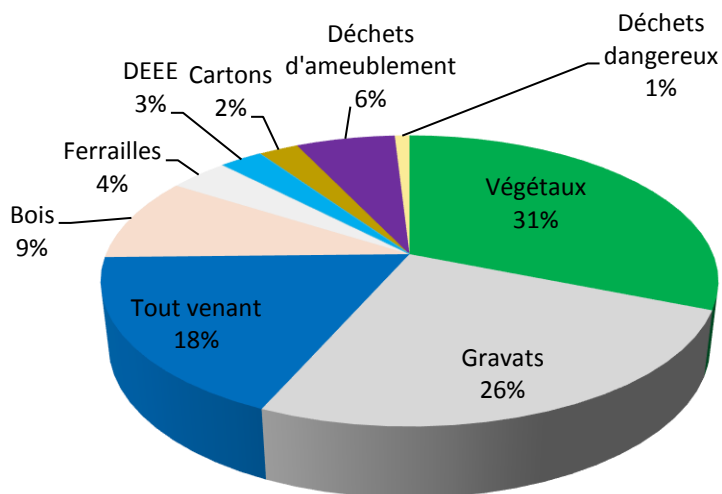


Le tableau ci-dessous détaille les tonnes annuelles par type de déchets.

Déchets	Tonnage 2018	Tonnage 2017	%
<b>Végétaux</b>	<b>690,42</b>	<b>641,38</b>	<b>7,6%</b>
<b>Gravats</b>	<b>568,32</b>	<b>505,52</b>	<b>12,4%</b>
<b>Tout Venant</b>	<b>401,04</b>	<b>375,20</b>	<b>6,9%</b>
<b>Bois</b>	<b>207</b>	<b>201,21</b>	<b>2,9%</b>
<b>Ferrailles</b>	<b>83,01</b>	<b>77,52</b>	<b>7,1%</b>
<b>DEEE</b>	<b>59,13</b>	<b>57,79</b>	<b>2,3%</b>
Écrans	6,966	15,748	-55,8%
Froid	9,293	8,493	9,4%
Hors froid	16,495	10,918	51,1%
Petits appareils en mélange	26,372	22,631	16,5%
<b>Déchets d'ameublement (démarrage avril 2015)</b>	<b>137,98</b>	<b>118,20</b>	<b>16,7%</b>
<b>Cartons</b>	<b>55,6</b>	<b>53,68</b>	<b>3,6%</b>
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	<b>20,456</b>	<b>22,19</b>	<b>-7,8%</b>
Pris en charge par Eco-DDS	10,228	11,179	-8,5%
Non pris en charge par Eco-DDS	10,228	11,011	-7,1%
<b>TOTAL</b>	<b>2223</b>	<b>2053</b>	<b>8,3%</b>

Le camembert ci-dessous indique la répartition en pourcentage par type de déchets :

### VERNY - Répartition en % des tonnages apportés

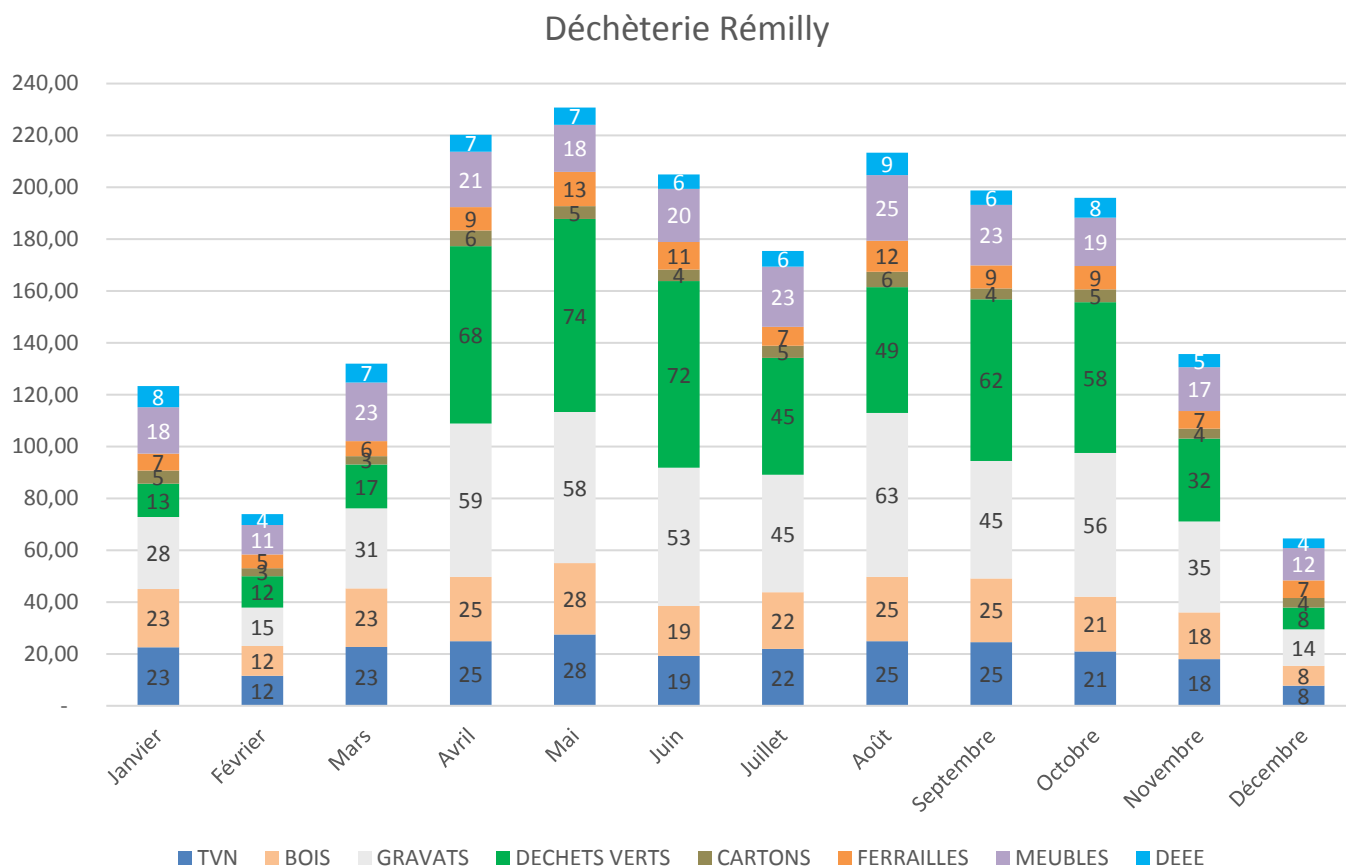


Le tableau ci-dessous détaille les autres déchets collectés.

Déchets	Quantité	Traitement
Ampoules et tubes fluo-compactes	425 kgs (504 kgs en 2017)	SAS ARTEMISE à Barberey Saint Sulpice (10)
Huiles de vidange	3.87 tonnes (6.12 litres en 2017)	Véolia à Toul (54)
Huiles végétales	0.475 tonnes (0.892 tonnes en 2017)	Allo à l'huile à Reutenbourg (67)
Piles (kgs)	951 kilos (510 kilos en 2017)	ECO-PHU à Dieuze (57)
Pneus (unités)	356 pneus (690 unités en 2017)	ETS Gilles Henry à Chaudeney sur Moselle (54)
Batteries	Zéro	

### 5.3.2. La déchèterie de Rémilly

L'histogramme ci-dessous présente l'évolution des tonnages collectés en fonction des mois.



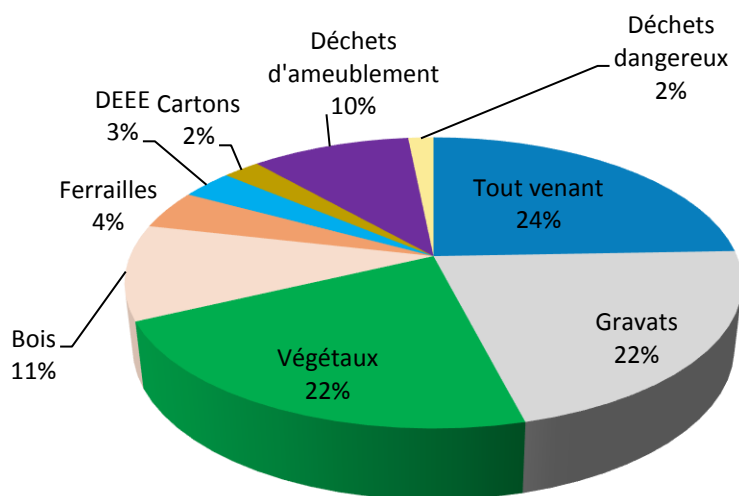
Le tableau ci-dessous détaille les tonnes annuelles par type de déchets.

Déchets	Tonnage 2018	Tonnage 2017	Kg/an/hab
<b>Tout Venant</b>	<b>568,24</b>	<b>653,28</b>	<b>-13,0%</b>
<b>Gravats</b>	<b>502,53</b>	<b>505,12</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Végétaux</b>	<b>511</b>	<b>480</b>	<b>6,5%</b>
<b>Bois</b>	<b>246,53</b>	<b>349,72</b>	<b>-29,5%</b>
<b>Ferrailles</b>	<b>100,97</b>	<b>114,9</b>	<b>-12,1%</b>
<b>Déchets d'Ameublement</b> (démarrage au 1er septembre 17)	<b>231,86</b>	<b>69,18</b>	
<b>DEEE</b>	<b>75,04</b>	<b>78,18</b>	<b>-4,0%</b>
Écrans	12,186	12,792	-4,7%
Froid	11,379	10,561	7,7%
Hors froid	16,669	24,062	-30,7%
Petits appareils en mélange	34,803	30,767	13,1%
<b>Cartons</b>	<b>54,41</b>	<b>52,54</b>	<b>3,6%</b>
<b>Déchets Dangereux des Ménages</b>	<b>36,807</b>	<b>33,479</b>	<b>9,9%</b>
Pris en charge par Eco-DDS	13,191	13,569	-2,8%
Non pris en charge par Eco-DDS	23,616	19,91	18,6%
<b>TOTAL</b>	<b>2327</b>	<b>2267</b>	<b>2,7%</b>



En 2018, les quantités collectées dans les bennes « Tout-venant », bois et ferrailles ont été transférées dans la nouvelle benne « Déchets d'Equipements et d'Ameublements » mise en place.

### REMILLY - Répartition en % des tonnages apportés



Le tableau ci-dessous détaille les autres déchets collectés.

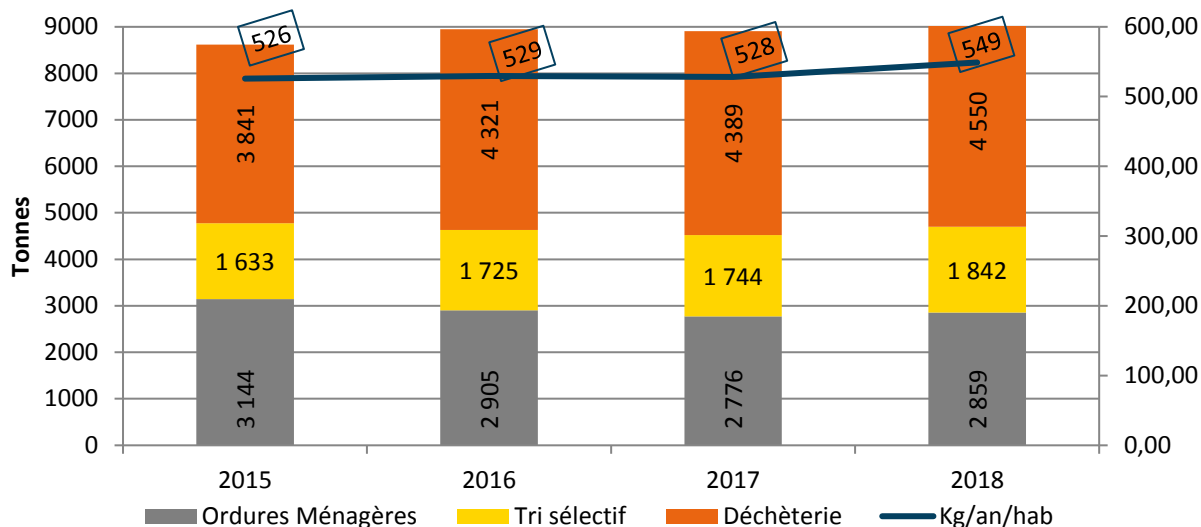
Déchets	Quantité	Traitement
Ampoules et tubes fluo-compactes	Par manque de place des néons et ampoules sont stockés à la déchèterie de Verny.	SAS ARTEMISE à Barberey Saint Sulpice (10)
Huiles de vidange	7.61 tonnes (6.93 litres en 2017)	Véolia à Toul (54)
Huiles végétales	0.665 tonnes (1.035 tonnes en 2017)	Allo à l'huile à Reutenbourg (67)
Piles (kgs)	1752 kilos (1 484 kilos en 2017)	ECO-PHU à Dieuze (57)
Pneus	1 965 pneus (2 672 unités en 2017)	Alpha Recyclage à Brevans (39)
Batteries	Zéro	

#### 5.3.3. Exutoires des déchets issus des deux déchèteries

Mode de traitement	Type de déchets	Lieu de traitement
Ré-emploi	Gravats *	Louvigny
Compostage	Déchets verts	Louvigny
Valorisation énergétique ou matière	Bois	Louvigny
	Les rembourrés des déchets d'ameublement (canapé, matelas ...)	France
Recyclage	DEEE Hors Froid (DEEE)	Dépollution manuelle ou post broyage et broyeur VHU
	DEEE Froid (DEEE)	Broyeur dédié froid
	DEEE Ecrans (DEEE)	Démantèlement manuel et traitement spécifique du tube cathodique ou de la dalle LCD ou plasma
	DEEE Petits Appareils en Mélange	Broyeur dédié PAM ou démantèlement puis Broyeur VHU
	Ferrailles	Marly
	Cartons	Louvigny
	Le bois d'ameublement	Usines de fabrication de panneaux de particules dans les Vosges
	Les matelas des déchets d'ameublement	Valorisation sous forme de tatamis ou dans l'industrie automobile
	Les plastiques des déchets d'ameublement	Broyés et réintégrés dans l'industrie de la plasturgie
Enfouissement	Tout venant	Lesménils et Téting sur Nied
Dépollution	Déchets Dangereux des Ménages (pots souillés inclus)	Malancourt la Montagne (57)

\* Concassage puis valorisation technique routière

## 6. Récapitulatif des tonnages produits



Les tonnages des déchèteries incluent : « tout-venant », gravats, déchets verts, cartons, ferrailles, déchets d'ameublement, Déchets d'Equipements Electroniques et Electroménagers, et les déchets dangereux (Eco-DDS et hors Eco-DDS).

Il est à noter que 5 commune de la Communauté de Communes du District de Faulquemont accèdent à la déchèterie de Rémilly ce qui représente 1 360 habitants en plus.

Le tri sélectif inclut la collecte des emballages ménagers recyclables et des papiers, le verre en apport volontaire, les textiles en apport volontaire.

L'écart des 20 kg/an/hab constaté entre 2017 et 2018 s'explique par les augmentations suivantes :

- 5 kgs/hab d'ordures ménagères
- 6 kgs/hab de tri sélectif (sacs jaunes, verre et textiles)
- 9 kgs/hab de déchets issus des déchèteries. La hausse est observée principalement sur la déchèterie de Verny (tout-venant, gravats, végétaux)

Ce tableau fourni par l'ADEME, permet de comparer nos ratios de production de déchets (hors gravats) :

Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Autres flux
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN</b>	<b>486 kg/hab.</b>	<b>176 kg/hab.</b>	<b>43 kg/hab.</b>	<b>66 kg/hab.</b>	<b>201 kg/hab.</b>	
<b>Comparaison avec la moyenne (pondérée) :</b>						
<b>Grand Est TI</b>						
Ratios collectés Données 2017	469 kg/hab.	132 kg/hab.	43 kg/hab.	67 kg/hab.	198 kg/hab.	29 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	17 kg/hab.	44 kg/hab.	0 kg/hab.	-1 kg/hab.	3 kg/hab.	-29 kg/hab.
Ecart en %	4%	34%	-1%	-1%	2%	-100%
<b>Comparaison avec la moyenne (pondérée) :</b>						
<b>Lorraine</b>						
Ratios collectés Données 2017	501 kg/hab.	228 kg/hab.	31 kg/hab.	50 kg/hab.	158 kg/hab.	33 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-15 kg/hab.	-52 kg/hab.	12 kg/hab.	16 kg/hab.	43 kg/hab.	-33 kg/hab.
Ecart en %	-3%	-23%	38%	32%	27%	-100%

La Communauté de Communes du Sud Messin produit moins d'ordures ménagères (-52 kg/an/hab) par rapport à des collectivités lorraines hors tarification incitative mais plus d'ordures ménagères (+44 kg/an/hab) que des collectivités Grand Est en tarification incitative.

Les ratios en tri des emballages ménagers recyclables (verre inclus) sont atteints en comparaison de collectivités en tarification incitative.

7. Bilan financier du service déchets – source Sinoë



# Communauté de Communes du Sud Messin 2018

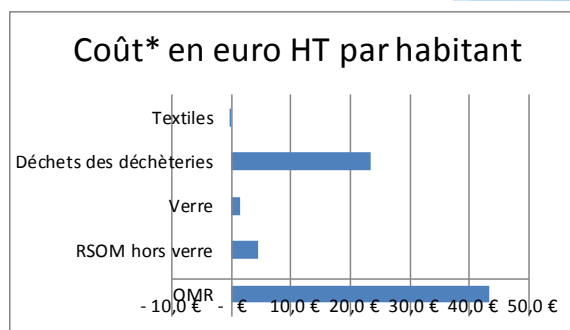
Typologie d'habitat Rural  
Population 16 211

## Vos coûts



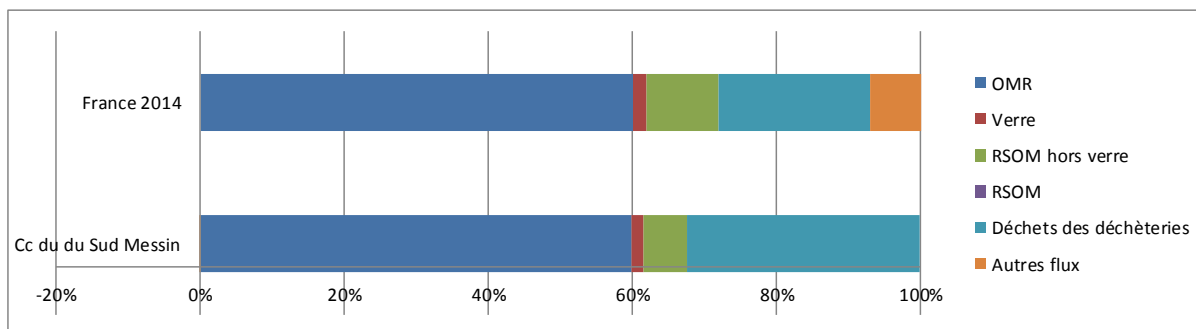
Coût\* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural
OMR	43,3 €	46,0 €
RSOM hors verre	4,4 €	3,0 €
Verre	1,3 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	23,3 €	23,0 €
Textiles	0,1 €	3,0 €
Tous flux	72,2 €	76,0 €

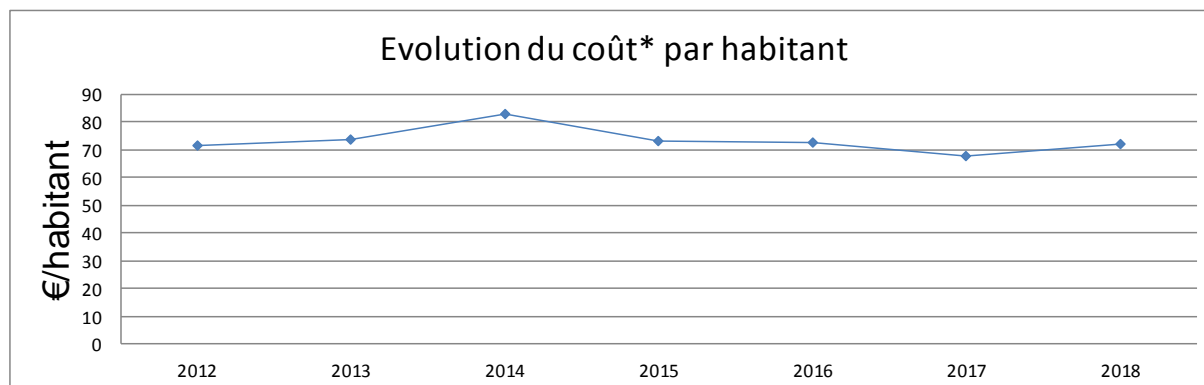


OMR : Ordures ménagères résiduelles  
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

### Répartition du coût\* par flux



### Evolution du coût\*



Ces coûts sont également disponibles en €/tonne dans votre Matrice des coûts sur SINOË® et les coûts nationaux sont consultables dans la synthèse du référentiel national des coûts.

[Télécharger la synthèse](#)

\* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Les coûts aidés en € HT/ahb/an de la Communauté de Communes du Sud Messin sont comparés à d'autres collectivités renseignant également la matrice des coûts validée par l'Ademe.

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Autres flux
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	70 €HT/hab.	43 €HT/hab.	1 €HT/hab.	4 €HT/hab.	22 €HT/hab.	
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Grand Est TI					
Ratios collectés Données 2017	68 €HT/hab.	35 €HT/hab.	2,0 €HT/hab.	5 €HT/hab.	25 €HT/hab.	2 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	2 €HT/hab.	8 €HT/hab.	-0,7 €HT/hab.	-1 €HT/hab.	-3 €HT/hab.	-2 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	4%	24%	-34%	-13%	-14%	-100%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Lorraine TI					
Ratios collectés Données 2017	68 €HT/hab.	36 €HT/hab.	1 €HT/hab.	3 €HT/hab.	22 €HT/hab.	6 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	2 €HT/hab.	8 €HT/hab.	0,1 €HT/hab.	1 €HT/hab.	-1 €HT/hab.	-6 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	3%	21%	9%	30%	-3%	-100%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Grand Est					
Ratios collectés Données 2017	95 €HT/hab.	58 €HT/hab.	1 €HT/hab.	8 €HT/hab.	21 €HT/hab.	7 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-25 €HT/hab.	-15 €HT/hab.	0,3 €HT/hab.	-4 €HT/hab.	1 €HT/hab.	-7 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en %	-26%	-25%	32%	-45%	2%	-100%

Le coût des ordures ménagères est plus élevé de 8 €/hab par rapport à des collectivités lorraine en tarification incitative mais inférieur de 15 €/hab par rapport à des collectivités Grand Est sans tarification incitative.

Une différence de 3 €/hab est remarquée pour le flux déchèterie pour des collectivités en tarification incitative qui doit s'expliquer par une augmentation des tonnages entrants dans les déchèteries.

## COLLECTE DES DÉCHETS

sud messin

# « Moins vous sortirez votre bac, plus vous économiserez ! »

Le Sud messin assure la collecte et le traitement des déchets ménagers pour ses 34 communes. Une redevance incitative a été mise en place le 1<sup>er</sup> janvier. Objectifs : diminuer le coût du service et la facture.

**R**aphaël Elin, maire de Pommérieux, vice-président chargé de la gestion des déchets ménagers au sein de la communauté de communes du Sud messin (CCSM), explique, après une simulation réalisée courant 2017, le principe de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères à la levée mise en place le 1<sup>er</sup> janvier.

**De quoi parle-t-on plus précisément ?**

**Raphaël ELIN :** « Jusqu'à ce jour, les usagers étaient facturés en fonction de la composition du foyer. Avec la redevance incitative, les foyers, mais aussi les professionnels et les administrations sont encouragés à agir sur leur production de déchets afin d'atteindre les objectifs suivants : diminution de la production des ordures ménagères, meilleur tri (recyclables, verre, dépôts en déchetterie)... Et, au final, une facture plus juste, fonction de l'utilisation du service. »

**Comment celui-ci fonctionne-t-il ?**

« Il faut d'abord savoir que les ordures ménagères représentent la plus grosse part de la facture totale de la gestion des déchets.

Collectées par la société Sita Lorraine, elles sont soit incinérées au centre de valorisation Haganis, à Metz, soit enfouies au centre de stockage Sita, à Tétting-sur-Nied.

Afin d'inciter les usagers à diminuer leur production de déchets, une déduction calculée en fonction du nombre de fois où le bac à ordures ménagères n'a pas été présenté à la collecte (nombre de levées) sera appliquée sur la facture. Pour faire simple, moins vous sortirez votre bac, plus vous économiserez ! »

**Exemple :** Pour un couple avec deux enfants, doté d'un bac de 180 litres, la redevance annuelle sera de 368 € (idem en 2017) si le bac est présenté chacune des 52 semaines de l'année, mais elle sera réduite au maximum de 43,20 € si 36



Raphaël Elin, en charge de la gestion des déchets ménagers au sein de la communauté de communes du Sud messin, explique le principe de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Photo RL.

levées ne sont pas faites. La redevance sera payée en trois fois : 30 % pour les quatre premiers mois (110,40 €), 30 % pour les quatre mois suivants (110,40 €) et le reste pour les quatre derniers mois, en tenant compte des déductions pour les levées non faites.

**Comment le nombre de levées est-il comptabilisé ?**

« Chaque bac, estampillé Sud messin et mis à disposition par la CCSM, est identifié individuellement par une puce élec-

tronique. C'est cette puce qui permet d'enregistrer chaque collecte réalisée. Cet enregistrement a été testé tout au long de l'année 2017, et chacun a déjà pu vérifier, à la réception d'une facture à blanc, le nombre de levées réalisées et les dates auxquelles elles ont eu lieu.

J'ajoute qu'un guide *Gestion des déchets - Place à la redevance incitative !* vient d'être distribué dans chaque foyer et qu'un compte usager est maintenant disponible pour que cha-

que puisse suivre, via internet, le nombre de collectes de son bac à ordures ménagères [lire ci-contre]. »

**Comment se fait-il que, parfois, des bacs présentés à la collecte par les habitants ne soient pas vidés par les ripeurs alors que leur couvercle est fermé ?**

« Si le bac est sorti le jour de la collecte, mais trop tard (après le passage parfois très matinal des ripeurs), s'il n'est pas placé sur le domaine public ou s'il

n'est pas identifié correctement par sa puce intégrée (puce non lisible ou puce non encore activée suite à un changement d'utilisateur), le bac ne sera pas vidé. En cas de problème, le mieux est de contacter la CCSM.

In fine, la mise en place de la redevance incitative à la levée aura pour conséquence de récompenser les efforts et les bons gestes de chacun en matière de gestion des déchets. »

## REOM et compte usager

- La Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) a été généralisée à tout le territoire du Sud messin le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Basée sur le nombre de personnes composant le foyer, la REOM s'élève à 92 € par an et par habitant et a fait l'objet, jusqu'à présent, d'une facturation trimestrielle (quatre factures par an).

- **Le compte usager** donne même, en plus du jour, l'heure de la levée, et comptabilise, pour la déchetterie de Verny, les jours et heures de passage. Deux méthodes d'accès à ce compte usager sont possibles : soit en utilisant une clé d'activation (en haut de la facture du 3<sup>e</sup> trimestre 2017) pour une ouverture immédiate ; soit en renseignant des coordonnées pour demander l'ouverture auprès du service déchets du Sud messin.

## Réunions

Quatre réunions publiques traiteront plus particulièrement de ce sujet en février, à 20 h : le 13, à Fleury (salle des fêtes) ; le 16, à Rémilly (ESL) ; le 21, à Verny (salle Faber) ; le 23, à Solgne (salle des associations).

## Réunions publiques sur la redevance incitative



Le nouveau système de redevance a été instauré le 1<sup>er</sup> janvier. Photo RL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le service déchets ménagers de la communauté de communes du Sud messin est financé par une redevance incitative. L'instauration de ce nouveau système a été préparée tout au long de 2017, avec notamment l'édition d'une facture informative, la mise à disposition d'un accès compte usager ainsi que la distribution d'un guide explicatif aux habitants du territoire.

Afin de pouvoir échanger de vive voix et apporter les bonnes réponses à d'éventuelles questions, la communauté de com-

munes du Sud messin tiendra quatre réunions publiques, selon le planning suivant :

- Mardi 13 février, à 20 h, salle des fêtes de Fleury.
- Vendredi 16 février, à 20 h, Espace sport et loisirs de Rémillly.
- Mercredi 21 février à 20 h, centre Faber de Verny.
- Vendredi 23 février, à 20 h, Espace culture et loisirs de Solgne.

L'ensemble des habitants des 34 communes membres de la communauté de communes du Sud messin sont conviés à ces réunions publiques.

## Dix tonnes de compost distribuées gratuitement



C'est sous le soleil que chacun charge le compost à la pelle. Les dix tonnes de compost vont vite partir... Photo RL

La communauté de communes du Sud messin vient d'organiser une distribution gratuite de compost à la déchetterie de Verny. Une dizaine de tonnes de cet engrais naturel, issu des végétaux récupérés dans les deux déchetteries gérées par la communauté de communes du Sud messin, ont été

gracieusement mises à disposition par l'entreprise Lingenheld Environnement Lorraine, de Louvigny. C'est sous les regards d'Aurélien Courrier, responsable du service déchets ménagers, et de Nathalie Vandamme, guide composteur, que, les unes après les autres, près de 100 personnes se sont partagé le tas mis à disposition.

### Des composteurs en vente pour réduire ses déchets

La communauté de communes du Sud Messin propose, aux foyers de son territoire, une vente de composteurs à prix réduits pour diminuer la production de biodéchets, notamment dans le cadre de la redevance incitative à la levée en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Pour la somme de 20€, les habitants des 34 communes peuvent acquérir un composteur en bois, d'une capacité de 570 litres, qui leur permettra de pratiquer le compostage dans des conditions optimales.

Sachez que la communauté de communes du Sud Messin animera un stand sur le compostage-paillage à l'occasion du Festival des Mains Vertes, à Sillegny, ce dimanche 8 avril.

> Renseignements sur [www.sudmessin.fr](http://www.sudmessin.fr) ou au 03 87 38 17 89.



RÉMILLY



### C'est ce matin qu'on nettoie la nature!

L'opération Nettoyage de Printemps organisée par la municipalité avec la comcom' du Sud messin, aura lieu ce samedi 7 avril. Une sensibilisation particulière a été effectuée auprès des scolaires du groupe Eugène-Gandar. Le Super U fournira les équipements, gants, gilets jaunes et sacs-poubelles. Le rendez-vous a lieu devant l'ESL à 9 h pour se terminer vers 10 h 30. Les enfants sont les citoyens de demain et c'est à eux que le message doit être délivré en priorité. Mais pas que...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD MESSIN

## Gestion des déchets : précisions sur la facturation



Un guide explicatif sur la redevance incitative est disponible dans les locaux de la CCSM ou téléchargeable sur [www.sudmessin.fr](http://www.sudmessin.fr). Photo RL

Depuis janvier, le service déchets ménagers de la CCSM (Communauté de communes du Sud messin) est financé par une redevance incitative à la levée. Grâce à ce système, les usagers (foyers, professionnels, administrations) paieront désormais en fonction du nombre de fois où le bac à ordures ménagères est effectivement collecté.

En termes de calendrier, les factures seront établies à terme échu et

envoyées selon le planning suivant : au mois de mai pour le 1<sup>er</sup> quadrimestre (janvier, février, mars et avril 2018) ; au mois de septembre pour le 2<sup>e</sup> quadrimestre (mai, juin, juillet et août 2018) ; au mois de janvier 2019 pour le 3<sup>e</sup> quadrimestre (septembre, octobre, novembre et décembre 2018).

À noter que la déduction des levées non réalisées sera appliquée sur la 3<sup>e</sup> facture.

GOIN Environnement

## Déchets : les chiffres du Sud messin

Les habitants du Sud messin produisent un peu moins de déchets que la moyenne des territoires ruraux équivalents. Une bonne chose, même s'il reste encore à faire pour baisser le nombre de levées.

### 471 kg par habitant

Sur le territoire de la Communauté de communes du Sud messin, un habitant produit, en moyenne et selon le rapport d'activité 2017, 471 kg de déchets par an (hors gravats). C'est 6 % de moins que la moyenne d'un territoire à typologie rurale équivalente (502 kg/an).

### 8 000 tonnes collectées

Quasiment 8 000 tonnes de déchets ont été collectées en 2017 : 2 776 t d'ordures ménagères dans les bacs, 1 044 t d'emballages ménagers recyclables dans les sacs jaunes, 625 t de verre (104 conteneurs), 74 t de textiles (21 bornes) et 3 378 t (hors gravats) dans les déchetteries de Rémyilly et de Vermy.

### 10 kg de refus

Bien que les tonnages collectés d'emballages ménagers recyclables ont augmenté, les quantités recyclées ont diminué en raison des refus de tri (qui représentent 10 kg par habitant) avec des sacs jaunes qui contiennent des objets pros crits : cafetière, peinture, textile...

### 16 820 levées

Le nombre moyen mensuel de levées des bacs d'ordures ménagères est en constante diminution, notamment depuis la mise en place de la redevance incitative à la levée. 18 910 levées en 2016, 18 701 en 2017 et 16 820 estimées en 2018 (- 12 % par rapport à 2016).

### 1,6 M€

Les coûts de collecte, transport et traitement des déchets représentent 86 % des charges qui s'élèvent au total à 1,6 M€. Les recettes sont assurées notamment par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (1,57 M€), les produits industriels (130 K€) et les éco-organismes (280 K€).



Compte tenu de leur contenu non conforme, 16 % des recyclables sont refusés par les prestataires du tri et de la valorisation. Photo RL

## Un tourne-à-gauche sera créé pour l'accès à la déchetterie

Lors du dernier conseil communautaire du Sud messin, des aménagements à la déchetterie de Rémyilly ont été ajustés. Le programme vise à sécuriser l'accès aux automobilistes venant de Béchy.

**D**es travaux d'extension et d'optimisation de la déchetterie intercommunale de Rémyilly sont programmés. Le projet initial est modifié pour garantir la sécurité d'accès des automobilistes venant de Béchy, mais aussi celles des poids lourds évacuant les déchets. Un tourne-à-gauche va être créé sur la RD 75.

En avril 2018, dès les premières réunions de travail avec le maître d'œuvre, Antea Group, et les échanges avec l'unité territoriale routière, l'élargissement de la chaussée, proposée lors de l'étude de faisabilité pour l'accès à la déchetterie, s'est avéré insuffisant pour garantir la sécurité des automobilistes arrivant de Béchy.

### Comme à Verny

Pour rester proche de l'envelop-



Un tourne à gauche s'avère indispensable, pour accéder en toute sécurité à la déchetterie en venant de Béchy (fond de la photo) Photo RL

pe budgétaire initiale des travaux d'extension et d'optimisation de la déchetterie de 1,275 M€ HT, le projet est retravaillé avec l'objectif de conserver un niveau de qualité de service et de sécurité équivalent à celui offert par la déchetterie intercommunale à Verny.

Ainsi, en venant de Béchy, l'entrée de la déchetterie est déportée un peu plus loin qu'actuellement sur un morceau de terrain à acqué-

rir. C'est là qu'est prévu le tourne-à-gauche.

Le nouveau chiffrage estimé des travaux est de 1,350 M€ HT, soit un surcoût minimisé de 74 500 € HT. Après l'instruction du permis de construire afférent à ce dernier projet – et le délai nécessaire au lancement du marché de réalisation des travaux –, le chantier pourrait démarrer en octobre 2019 et se terminer en mai 2020.